



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20251006-2025OCTDEL38-DE

Date de la convocation : 30 septembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD (sauf à la délibération n°13)- Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 22 à 25) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET (sauf à la délibération n°2) - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2 et 13
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 2, 13 et 22 à 25
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 2 et 22 à 25
31 à la délibération 13

Secrétaire de séance : Tanguy SACHOT

38. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SPOT POUR L'ORGANISATION DE LA PARADE DE NOËL 2025

La parade des Herbiers est un rendez-vous incontournable, qui rassemble des milliers de spectateurs, attirés par le défilé et son ambiance festive. La notoriété de cet événement dépasse très largement les frontières du Pays des Herbiers.

Dans le cadre de la préparation de la parade 2025, qui se déroulera le samedi 6 décembre 2025 dans les rues du centre-ville des Herbiers, la Ville et l'association SPOT, tous deux co-organisateurs, ont décidé de renouveler leur partenariat en formalisant leurs démarches par la conclusion d'une convention, qui prévoit notamment l'apport de la Ville en moyens humains, financiers et matériels.

Il est donc proposé d'approuver le principe de ce partenariat et ses modalités de mise en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
Vu l'avis favorable de la commission Famille et cadre de vie du 17 septembre 2025,
Vu le rapport de Stéphane RAYNAUD,

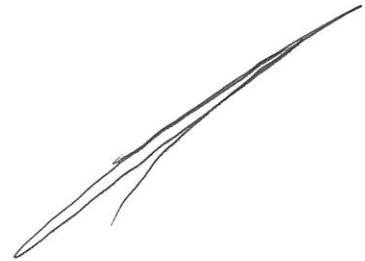
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de renouveler le partenariat entre la Ville et l'association SPOT à l'occasion de l'organisation de la Parade de Noël en 2025,
- approuve le projet de convention de partenariat entre la Ville et l'Association SPOT tel qu'annexé à la présente délibération,
- autorise M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer cette convention.

Tanguy SACHOT
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 OCT. 2025
Publié électroniquement le : 13 OCT. 2025
Notifié le :